1L° 56

FRcR 11454

CORPS LÉGISLATIF.

Le Fic
2D 004

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR JOURDAIN (du Haut-Rhin),

Sur le départ des conscrits du même département.

Séance du 24 nivôse an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS;

JE me présente à cette tribune pour faire connoître au Conseil, par la lecture d'une lettre que m'a adressée l'administration centrale du Haut-Rhin, avec quelle rapidité

THE NEWBERRY LIBRARY

a été exécutée dans ce département la loi sur les conscrits; cette loi fruit de la plus vaste conception du génie.

Les Administrateurs du département du Haut-Rhin,

Au citoyen Jourdain, membre du Conseil des Cinq-Cents.

Colmar, le 12 nivose, l'an 7 de la République française une et indivisible.

CITOYEN REPRÉSENTAN,

Nous vous prévenons que les conscrits de la première classe de notre département se sont rendus, dans le courant de brumaire & dans les premiers jours de frimaire derniers, à leur destination. Cette nombreuse & bouillante jeunesse attend le moment favorable pour se signaler dans les phalanges républicaines, & se montrer les dignes émules des frères d'armes qui les ont précédés dans cette glorieuse carrière.

Si jusqu'à présent le départ de nos conscrits n'a pas été annoncé au Corps législatif, c'est parce que l'exécution des lois ne présente qu'un acte ordinaire, & que les conscrits en s'y conformant n'ont fait que leur devoir.

Le président du département.

Signé, Richert.

Par l'administration.

Signé, Zipfel, *secrétaire.*

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Je ne m'arrêterai pas long-temps à faire ici l'éloge particulier de ce département: qui ne connoît pas le généreux dévouement des deux départemens du Rhin?

Placés à l'extrême frontière; séparés, seulement par un

fleuve, d'ennemis nombreux, féroces & sans cesse menaçans; accablés de réquisitions en tout genre, ils ont fourni, très-souvent aux dépens de leur strict nécessaire, & presque exclusivement, tous les objets de subsistance à nos armées. La meilleure partie de leurs attélages employée pour le service des transports militaires; la garde personnelle des citoyens sur les bords du Rhin, faisant de leurs corps un rempart à la France contre l'invasion tentée si fréquemment par les Autrichiens & les émigrés (1). . . . . ces sacrifices immenses n'ont excité aucun murmure; 4 à 500,000 Français, qui ont composé successivement les armées du Rhin & de la Moselle, en rendront un témoignage éclatant à la République entière; ils attesteront que soit dans leur passage, soit pendant leur cantonnement, les devoirs de l'hospitalité ont été remplis à leur égard avec cette générosité qui caractérise le véritable civisme.

Mais, quoique les habitans du Haut-Rhin n'aient fait en cela que remplir leur devoir, comme le disent leurs administrateurs républicains, vous n'en jugerez pas moins, citoyens représentans, d'arrêter la mention honorable au procès-verbal, de la lettre dont je vous ai donné lecture.

(Na. *La mention & l'impression de la lettre ont été arrêtées.*)

---

(1) Bien avant la révolution, les habitans du Haut-Rhin ont donné à la France des preuves de leur sincère attachement: ce sont les braves & courageux Sundgawiens, dont le costume & les mœurs simples n'ont presque pas dégénéré depuis trois à quatre siècles; peuple qui forme, pour ainsi dire, la masse entière des habitans du Haut-Rhin, qui, vers l'année 1744 (v. st.) ont empêché, en l'absence de toute force militaire, les hordes pillardes connues sous le nom d'armée des *Pandoures*, de pénétrer en France par ce point de la frontière.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Nivose an 7.